Chèque énergie : la plateforme pour réclamer l'aide est désormais ouverte



Les chèques énergie sont envoyés automatiquement aux bénéficiaires identifiés. Si vous remplissez les critères d'éligibilité mais que vous ne faites pas partie des foyers identifiés, vous pouvez demander cette aide financière sur une plateforme dédiée. Selon <u>Service-Public.fr</u>, ce portail est désormais ouvert jusqu'au 28 février 2026.

Le chèque énergie est une aide financière destinée aux personnes ayant des revenus modestes, pour le paiement de leurs dépenses d'énergie. Les <u>modalités d'identification des foyers bénéficiaires ont évolué en 2025</u>; cette identification est effectuée à présent par le croisement des informations suivantes :

- des données fiscales, parmi lesquelles le revenu fiscal de référence et le nombre de personnes rattachées au foyer fiscal du titulaire du contrat de fourniture d'électricité ;
- le numéro de point de livraison d'électricité du logement.



Les foyers identifiés comme éligibles en sont informés par courriel ou SMS durant le mois d'octobre. Les chèques leur sont ensuite automatiquement envoyés, sans qu'ils aient de démarche à effectuer, durant le mois de novembre.

Vous pensez remplir les conditions d'éligibilité du chèque énergie mais vous ne faites pas partie des foyers bénéficiaires identifiés ?

Vous pouvez retrouver les critères à remplir pour bénéficier du dispositif sur <u>la fiche pratique consacrée</u> <u>au chèque énergie</u>. Par ailleurs, vous pouvez utiliser le <u>simulateur d'éligibilité du chèque énergie</u>.

Si vous constatez que vous remplissez les critères d'éligibilité mais que vous ne faites pas partie des foyers bénéficiaires identifiés, vous pouvez réclamer l'aide à compter du 15 octobre sur une plateforme dédiée accessible <u>sur le site du chèque énergie</u>. Pour accéder à ce portail, vous devez vous connecter via France Connect ou via le compte personnel que vous avez créé sur le site du chèque énergie. Cette plateforme sera disponible jusqu'au 28 février 2026.

Si vous effectuez votre demande (sur la plateforme ou par courrier postal) d'ici le début du mois de novembre et qu'elle est approuvée, votre chèque énergie fera partie des envois effectués par le dispositif à compter du 19 novembre 2025. Pour les demandes postérieures, les chèques énergie seront envoyés ensuite au fur et à mesure. En règle générale, si votre demande est approuvée et que vous avez opté pour un chèque au format papier, vous recevez celui-ci dans le courant du mois qui suit l'approbation de votre demande.

L.G.

Quand Grand Delta Habitat donne la parole à Emmanuelle Cosse

2 décembre 2025 |



Ecrit par le 2 décembre 2025



Emmanuelle Cosse, ancienne ministre du logement et de l'habitat durable sous la présidence de François Hollande (2016-2017) et actuelle présidente de l'Union Sociale pour l'Habitat était invitée par Michel Gontard, président de Grand Delta Habitat à faire ses premiers pas sur Mars : parrainer la future création de six prototypes d'habitat conçus par trois équipes d'architectes travaillant sur l'autonomie en énergie, zéro charges et l'écologie. L'occasion pour la femme politique de faire un tour d'horizon du logement social.

«Actuellement le mouvement HLM recherche les territoires non pourvus en logements sociaux avec la volonté d'apporter innovation et performance via des logements sobres en consommation car nos entités devront les gérer pour les 100 prochaines années, prévient Emmanuelle Cosse. Pourtant nous connaissons de vrais freins à la construction avec des maires et des habitants très réticents et un État qui soutient plus ou moins les acteurs de la construction HLM.»

2 décembre 2025 |



Ecrit par le 2 décembre 2025



Emmanuelle Cosse

Des logements aux loyers accessibles

«Nous sommes les seuls à offrir des prix d'accession ou de location atteignables ce qui explique qu'actuellement nous recevons, au niveau national, 2,3 millions de demandeurs de logement social, -dont cette année 100 000 nouveaux demandeurs-, 700 000 déjà accueillis en logement social mais en demande de mutation, et, enfin, 1,6 million qui ne sont pas dans le logement social mais veulent y entrer. Nous logeons ou avons logé, dans sa vie, 1 français sur 2. Également, des régions qui n'étaient jusqu'alors pas tendues le sont devenues. En cause ? La recherche de biens en location, dans le parc privé, à des prix accessibles.»

Quelle durée pour le bouclier tarifaire énergie ?

«Les enjeux du logement social aujourd'hui ? La production de logements sociaux, accélérer la rénovation du parc social et protéger les locataires et salariés face à l'augmentation de l'énergie, car nous sommes très inquiets à ce sujet, non pas pour cet hiver, mais dans une vision à long terme. Nous réfléchissons à la



manière de sortir de cette dépendance à l'énergie.»

Le logement social en chiffres

«Nous produisons actuellement, en France, 100 000 logements –neufs, rachetés et réhabilités-par an. En réalité ? Il nous faudrait 150 000 nouvelles offres de logements. Actuellement nous rénovons 105 000 logements toujours par an sur un parc français en détenant 5 millions avec un accent tout particulier mis sur la réhabilitation thermique. Sur ce point il faudrait atteindre très rapidement les 120 000 puis les 150 000.»

Le raidissement de collectivités territoriales

«Depuis 2018 les bailleurs sociaux ont été ponctionnés par le budget de l'État de leurs loyers à hauteur de 1,3 milliards chaque année. Cela a ralenti la production en logements neuf ainsi que la réhabilitation et induit une remise en cause et un raidissement dans toutes les collectivités locales sur l'acte de construire, et cela malgré la SRU (Loi solidarité et renouvellement urbain). Ainsi quelques communes autour d'Avignon sont très en retard ce qui amène à un problème de cohérence territoriale,» regrette Emmanuelle Cosse.

Comment séduire les maires ?

«Nous avons pris le parti de proposer aux maires de l'aménagement du territoire, en commençant par la construction de logement social pour ensuite développer le quartier, précise Michel Gontard, ce qui a permis de diffuser le logement sans qu'on puisse y voir une quelconque concentration. Cet angle de vision nous a permis de partager des opérations de logement qu'il s'agisse de locatif ou d'accession à la propriété. Cela a fonctionné parce que tout est pensé en amont. On s'est rendu compte que le quartier vit totalement différemment. L'autre atout ? La qualité d'exécution du logement social reste très qualitative face aux opérations privées ou de défiscalisation. Tout est donc une question de lecture avec les élus.»

Le logement social fête ses 100 ans

«Nous arrivons aux 100 ans du logement social qui est apparu dans les années 1920, détaille Emmanuelle Cosse. En effet, beaucoup d'organismes ont été créés au lendemain de la première guerre mondiale, menant la classe agricole vers la classe ouvrière et vers les métropoles. Aujourd'hui on parle de renaturation, de la ville à la campagne, c'est une totale remise en question. Sur les 600 organismes HLM que nous dénombrons en France, une petite minorité devra grandement s'améliorer ainsi que sa qualité de service auprès de ses locataires.»

Le tourisme impliqué dans le manque de logements

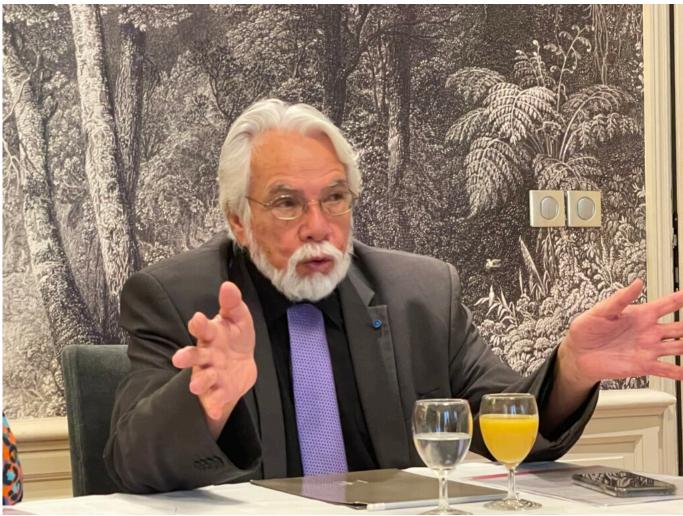
«Une partie de l'habitat est capté par l'activité touristique notamment via les locations saisonnières et autres Airbnb ce qui occasionne une délocalisation des habitants pour se loger. Le logement disparait ainsi du parc locatif et du marché de l'accession.»

Le problème des bassins de l'emploi

«Certains bassins de l'emploi sont très dynamiques mais avec cependant des niveaux de salaires employés et ouvriers, or il n'y aura que le logement social pour leur proposer un niveau de loyer accessible. C'est en direction de cette population que nous voulons augmenter le nombre de logements



sociaux. En cela nous répondons également aux demandes des entreprises pour loger leurs salariés.»



Michel Gontard

Paca est une zone ultra-tendue

«Paca est une zone ultra tendue tout comme l'Île-de-France. Avec le Covid on voit très clairement la migration d'habitants de métropoles vers des villes moyennes. C'est très bien par rapport à un rééquilibrage territorial mais cela a éjecté de personnes qui habitaient dans ce patrimoine privé pas très cher, un peu en dehors des villes et qui reviennent dans le logement social typiquement comme l'ouvrier.»

Sortir du logement social

«L'autre souci ? Lorsque l'on rentre dans le logement social, on en sort très peu. Au niveau national plus de 27% des locataires ont plus de 65 ans. 30% de plus de 60 ans et 10% plus de 75 ans. La plupart de ces gens ont eu des parcours d'actifs. Ils ont peut-être commencé leur carrière à un équivalent de 1 100€ et



termineront celle-ci à 1 500€. De même, une grande partie des fonctionnaires en catégorie C connaît des évolutions de salaire extrêmement faibles. C'est la raison pour laquelle nous appuyons l'accession sociale à la propriété pour accompagner ces ménages avec une faible capacité d'emprunt.»

Adaptation des logements au vieillissement de la population

«Nous faisons le pari de garder le plus longtemps possible les ménages vieillissants et autonomes dans leur environnement. La grande question ? Comment amener du service dans le logement ? Voire proposer des résidences 'Autonomie' plus modernes que les foyers logements. Beaucoup des locataires sont arrivés avec les bailleurs sociaux, depuis les années 1950, 60. Ainsi il est important que les personnes désormais âgées restent dans le cadre de vie qu'elles maitrisent.»

L'Énergie

«Près de 70% de notre patrimoine est géré en chauffage collectif. C'est le bailleur qui achète l'énergie, la redistribuant aux locataires. 30% sont donc en chauffage et eau chaude individuels ce qui ne nous permettra pas de les aider. On ne pourra pas négocier leur électricité et leur gaz. Les bailleurs sociaux ? Ils achètent l'énergie en masse et tous les 3, 4 ans. Nous avions jusque-là des tarifs intéressants en volume. Notre inquiétude ? Que les ménages choisissent entre payer le loyer ou les charges. On réfléchit donc à accompagner les locataires en les sensibilisant aux éco-gestes, en achetant de l'électroménager moins énergivore comme la machine à laver et le frigo qui sont les appareils les plus énergivores, à ne pas chauffer au-delà de 19°.»

Le chèque énergie

«On s'est aperçu que nous avions beaucoup de locataires qui recevaient le chèque énergie -adossé aux revenus- mais ne savaient pas l'utiliser. Les agents de proximité les accompagnent en remplissant le formulaire, car il n'est intéressant que lorsqu'il arrive chez les fournisseurs mais la plupart du temps il reste chez les gens qui parfois même le confondent avec la publicité. Également lorsque le bailleur social est en charge du fournisseur, les locataires ne peuvent en bénéficier puisqu'ils ne sont pas titulaires du contrat. Là encore nous allons voir comment agir. Il y a beaucoup d'endroits où les gens, malheureusement, ne les utilisent pas et c'est très dommage.»

Quant au petit déjeuner pris avec Cécile Helle, marie d'Avignon?

«Nous avons fait un point avec Cécile Helle en évoquant les enjeux de la réhabilitation et la nécessité pour les organismes d'HLM d'accélérer les réhabilitations, les opérations Anru (Agence nationale pour la rénovation urbaine), » a relaté brièvement Emmanuelle Cosse.

«Cécile Helle souhaite que les opérations Anru (Agence nationale pour la rénovation urbaine) accélèrent le mouvement,» a confié Michel Gontard.

Dans un prochain article les habitats innovants de Grand Delta Habitat 'Seul sur Mars' à l'Isle-sur-la-Sorgue.

2 décembre 2025 |



Ecrit par le 2 décembre 2025



Emmanuelle Cosse et Michel Gontard

62 595 chèques énergie pour les Vauclusiens en 2021

En tout, 512 077 ménages de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont reçu leur chèque énergie pour l'année 2021. En Vaucluse, ils sont ainsi 62 595, pour un montant cumulée de 9,5M€, à avoir reçu cette aide destinée à participer au paiement de leur facture d'énergie. Le montant moyen du chèque pour le



département est de 151,79 €.

Ce chèque énergie a été envoyé automatiquement par voie postale aux personnes éligibles selon leurs revenus fiscaux entre le 29 mars et le 30 avril derniers. Aucune démarche n'est nécessaire pour le recevoir, il suffit d'avoir déclaré ses revenus l'année qui précède. Il est d'un montant de 150 € en moyenne au niveau national, et peut atteindre 277 € selon les revenus et la composition du ménage concerné.

Pour l'<u>utiliser</u>, les bénéficiaires peuvent le présenter à leurs fournisseurs d'énergie <u>en ligne</u>, par courrier ou bien en mains propres, jusqu'au 31 mars 2022.

Ces chèques énergie permettent notamment de régler les factures des fournisseurs d'électricité, de gaz, de fioul domestique ou d'autres combustibles de chauffage (bois, etc.) ; les charges de chauffage incluses dans les redevances de logements-foyers conventionnés à l'Aide personnalisée au logement (APL), ainsi que dans les Ehpad(Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), les EHPA (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées), les résidences autonomie, les établissements et les unités de soins de longue durée ainsi que certaines dépenses liées à la rénovation énergétique du logement, réalisées par un professionnel certifié Reconnu garant de l'environnement (RGE).

En France, 5,8 millions de ménages bénéficient de ce dispositif (contre 5,5 millions en 2020).